

Lettre ouverte d'Yvette Roudy à François Rebsamen

L'ancienne Ministre des Droits des femmes (1981 – 1986) a envoyé un courrier à François Rebsamen suite à ses annonces. Elle lui demande d'aller plus loin et de réintégrer l'égalité professionnelle dans sa loi.

La lettre d'Yvette Roudy

Paris, le 13 Mai 2015

Yvette Roudy , ancienne ministre des Droits de la femme (1981 – 1986 à Monsieur le Ministre, François Rebsamen

Cher Monsieur le Ministre,

Mon Cher Rebs,

J'ai écouté mardi après midi les questions au gouvernement à l'Assemblée Nationale, notamment les 3 questions posées par 3 députées et tes réponses.

A mon grand regret je dois dire que tes réponses ne m'ont pas convaincue, pas plus que le communiqué alambiqué de 3 ministres qui tentait de rassurer les près de [40 000 signataires de la pétition](#) que j'ai lancée lundi. Tu expliques que la base de donnée unique créée dans les entreprises va remplacer le rapport de situation comparée. Nous allons donc passer d'un document dédié à l'égalité, de mesure, d'analyse et de propositions d'action à une base statistique mélangeant l'égalité femmes – hommes à l'ensemble des autres thématiques. Comment peux-tu soutenir que cela va permettre de traiter sérieusement le sujet dans les entreprises, qui sont encore nombreuses à trainer des pieds quand il s'agit d'égalité ? Ces entreprises que cela ennuie profondément d'avoir à rédiger ce rapport ont manifestement trouvé des alliés jusque dans les allées du pouvoir.

Tu soutiens que les syndicats ont été consultés. Certes. Plusieurs d'entre eux ont exprimés depuis lundi leur refus de voir l'égalité professionnelle reculer dans la loi. A aucun moment il ne t'est venu à l'esprit de rencontrer les associations féministes sur un texte qui les concerne ? Elles te l'auraient dit : il suffit de rétablir à l'identique cette loi de 1983 améliorée par la loi de 2014. La loi de 1983 mettait la France en conformité avec une directive européenne sur l'égalité professionnelle. Il semble d'autant plus étrange aujourd'hui de revenir dessus.

Ce rapport de situation comparée, sur lequel s'appuie une négociation dédiée, c'est la pierre angulaire de la loi.

J'ignore qui a eu l'idée de te faire faire cette « faute politique ». Jusqu'alors personne n'avait osé toucher à cette loi. Il semble qu'il suffit d'un moment d'inattention et « le naturel » revient au galop. On remet l'égalité sous le tapis, comme si cela n'était plus une priorité. 47,5% des salariés sont des femmes, comment est-ce possible pour un Ministre du travail de les oublier ?

Dans plusieurs pays, cette loi de 1983 instaurant le Rapport de Situation Comparé a fait des émules.

En Finlande par exemple et aussi au Canada. Je l'ai constaté moi-même lors de missions dans ces pays. Il y a même des chefs d'entreprises éclairés qui en sont très satisfaits. Cela leur permet de rendre visible les inégalités et d'améliorer la situation des femmes dans l'entreprise. Par exemple en faisant monter des ouvrières à des postes à responsabilités grâce à la formation professionnelle.

Je l'ai dit à plusieurs reprises au Président de la République : il ne fallait pas supprimer le Ministère des droits des femmes. Marisol Touraine n'a pas le temps de tout faire et les femmes ne relèvent pas de la santé ou des affaires sociales. Elles ne sont ni malades ni nécessiteuses. Elles demandent des droits, à égalité. C'est tout.

Amicalement

Yvette Roudy

[http://www.sosegalitepro.fr/lettre-ouverte-dyvette-roudy-a-francois-rebsamen./](http://www.sosegalitepro.fr/lettre-ouverte-dyvette-roudy-a-francois-rebsamen/)